

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
11/07/18

Dossier complet le :
26/07/18

N° d'enregistrement :
F01118P0168

1. Intitulé du projet

Projet d'aménagement situé à Paris / Vanves - Porte Brancion

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCCV Porte de Brancion - Paris

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Julien PEMEZEC, directeur général résidentiel de Woodeum, représentant
de la SCCV Porte de Brancion - Paris

RCS / SIRET

8 | 3 | 8 | 7 | 5 | 6 | 3 | 3 | 6 | 0 | 0 | 0 | 1 | 5

Forme juridique SCCV

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie n°39 b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher [...] ou l'emprise au sol [...] est comprise entre 10 000 et 40 000 m ²	<p>Surface de plancher (SDP) des constructions : à Vanves 3 876 m², à Paris 4 287 m² et 2 564 m², total : 10 727 m²</p> <p>Emprise au sol des constructions : à Vanves 939 m², à Paris 745 m² et 622 m², total : 2 306 m²</p> <p>Terrain d'assiette de l'opération : à Vanves 1 746 m², à Paris 902 m² et 706 m², voirie 6 062 m², total : 9 416 m²</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation de 3 bâtiments (aucun travaux de démolition nécessaire) et du réaménagement de la voirie :

- Une résidence jeunes travailleurs à destination d'apprentis R+8 sur 4 287 m² SDP, proposant 114 chambres ainsi qu'un RDC commercial aux angles des rues (370 m² SDP). Les chambres seront sur les façades Nord, Est et Sud et des salons communs seront sur la façade Ouest. Une terrasse panoramique en R+8 sera accessible pour les résidents. Au RDC, les angles Nord et Sud proposent deux commerces en lien avec la place de la Porte Brancion. On accède au bâtiment par un hall traversant vers un espace commun partagé à l'aplomb du boulevard périphérique ;
- Un bâtiment R+4 regroupant différentes salles de sport, en tant qu'Etablissement Recevant du Public (ERP), sur 2 564 m² SDP ;
- Une résidence étudiante R+5 sur 3 876 m² SDP, proposant 162 chambres ainsi qu'un RDC commercial à l'angle des rues (100 m² SDP environ). Ce commerce est en lien avec la place de la Porte Brancion. On accède au bâtiment par un hall traversant vers un jardin collectif protégé en cœur d'îlot. Au sous-sol, un parc de stationnement enterré, accessible par une rampe, propose 22 places. Les locaux techniques seront également installés au sous-sol ;
- Un réaménagement des espaces publics sur environ 6000 m² afin de permettre la desserte, l'accessibilité et l'insertion urbaine des bâtiments. Des parvis seront aménagés devant le foyer et l'équipement sportif, des traversées piétonnes seront créées et sécurisées, les trottoirs seront élargis et adaptés. Le projet de piste cyclable sur l'avenue de la Porte Brancion sera retravaillé.

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans le cadre de la consultation "Inventons la Métropole du Grand Paris". Le projet est celui d'une reconquête urbaine dont l'objectif est de transformer le boulevard périphérique en boulevard urbain. L'ambition de la maîtrise d'œuvre est de créer de l'espace public, de l'habitat et de l'activité dans un lieu qui n'a aujourd'hui aucune dimension vivante. En diminuant l'utilisation de la voiture pour la remplacer par une nature urbaine résiliente et par un pôle sportif, le projet offre une situation de ville, de rue, là où la Porte Brancion semblait réduite au seul franchissement d'une tranchée séparative.

Le parti-pris est de concilier la multitude de programmes qui viennent dialoguer ensemble, avec la simplicité volumétrique et la sobriété architectonique, de créer une respiration visuelle pour "poser" le rapport du passant à la ville. La Porte Brancion doit devenir un vrai lieu, urbain et humain, de ville et de vie.

Les trois bâtiments dialoguent ensemble pour recréer un espace public de qualité. D'une part, les commerces programmés au RDC viennent activer les angles, remettant le piéton au centre du projet ; d'autre part, le retrait de chaque bâtiment par rapport aux limites de voirie permet de créer une série de parvis où développer de nouveaux usages, en toute sécurité pour les habitants et les passants. Les piétons seront donc davantage invités à se déplacer sur cet espace, et les aménagements apportés à la circulation automobile permettront de sécuriser et d'adapter les circulations piétonnes.

Le projet s'intègre dans un aménagement global de la place de la Porte Brancion, avec une convention PUP, signée le 30 mai 2018 entre Woodeum, 3J et la Ville de Paris. Woodeum finance 150k€ et 3J finance 150k€ pour la circulation et les espaces publics.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le site actuel n'est contraint par aucune construction existante. Aucune démolition ne sera donc nécessaire.

Sur l'emprise du foyer jeunes travailleurs, le site actuel est un espace extérieur accessible au niveau de l'avenue de la Porte de Brancion, servant aujourd'hui d'espace de stockage. Il est réalisé en enrobé bitumineux. Il est délimité à l'Ouest par le garde-corps du boulevard périphérique et clôturé sur son pourtour par des barrières de chantier provisoires → Les barrières de chantier provisoires seront supprimées. Le garde-corps du boulevard périphérique en dehors de la limite d'assiette du site restera intact. Sur l'emprise du bâtiment sportif, le site actuel est un espace extérieur accessible au niveau de l'avenue de la Porte de Brancion, non clôturé.

Sur l'emprise de la résidence étudiante, le site actuel est un espace extérieur mettant à disposition des infrastructures sportives pour les habitants. Deux espaces sportifs de type City Stade sont en place. L'un est réalisé en enrobé bitumineux, l'autre en gazon synthétique. Ils sont tous les deux clôturés sur leurs pourtours. Ces aménagements sont complétés par divers mobiliers urbains (bancs, barrières basses, lampadaires, etc.). Des cheminements d'accès, réalisés en enrobé bitumineux, desservent les différents espaces sportifs. Un mur de clôture avec la parcelle voisine est édifié en limite. Un talus élargi à l'Est met à distance les terrains de la rue Jean Bleuzen, entrée de la ville de Vanves depuis Paris → Les terrains sportifs, aménagements urbains et cheminements seront supprimés. Le mur de clôture sera conservé au maximum et renforcé au besoin, notamment le long de la rampe de parking, et par talutage en bordure du jardin commun. Les talus en bordure des trottoirs seront également supprimés pour positionner le bâtiment au niveau de référence actuel à l'angle des rues Jean Bleuzen et Louis Vicat.

Du fait de la technologie de construction employée (panneaux de bois massif CLT préfabriqués), les travaux seront réalisés rapidement (durée de gros œuvre divisé par 2). Cela aura pour effet de diminuer les nuisances en phase travaux : diminution des poussières, réduction des déchets, division des rotations des camions (6 à 8 fois moins que pour une construction traditionnelle). Enfin, c'est le produit de structure ayant la plus faible empreinte écologique (+471 kg CO₂/m³ pour du béton armé, contre -460 kg CO₂/m³ pour les panneaux de bois massif).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet d'aménagement sera réalisé en 1 phase. Les différentes surfaces de plancher sont les suivantes :

- Foyer jeunes travailleurs à destination d'apprentis (4286 m² SDP) : 114 chambres sur 3 916 m² SDP, RDC commercial sur 370 m² SDP
- Bâtiment sportif (2 564 m² SDP) : 1 sportsbar, 1 niveau de Crossfit, 3 niveaux de futsal
- Résidence étudiante (3875 m² SDP) : 162 chambres sur 3 683 m² SDP, RDC commercial sur 101 m² SDP, Hall commun sur 91 m² SDP et salon commun ERP sur 267 m² SDP, 22 places de stationnements sur R-1.

La maîtrise d'ouvrage du bâtiment sportif a été confié à la société 3J, foncière spécialisée et partenaire de l'exploitant identifié LE FIVE. Woodeum conserve la maîtrise d'ouvrage du foyer jeunes travailleurs et de la résidence étudiante.

Le Foyer de jeunes travailleurs sera vendu au bailleur social RIVP (Régie Immobilière de la Ville de Paris) et exploité par sa filiale dédiée LERICHEMONT et la résidence étudiante sera vendue au groupe GECINA et exploitée par sa filiale CAMPUSEA. En phase exploitation, l'entretien du bâtiment de la façade Ouest du futur foyer jeunes travailleurs se fera lors des fermetures mensuelles prévues du périphérique, afin d'éviter tout impact sur la circulation.

La livraison est prévue pour mi-2020 après des travaux de 18 mois. Dans la convention avec la Ville de Paris, la livraison des espaces publics est prévue au plus tard 3 mois après la livraison des bâtiments. Le réaménagement de la voirie permettra d'améliorer la qualité des circulations routières, piétonnes et cyclables ainsi que celle des espaces publics, afin d'inviter les usagers du site à s'y déplacer et à accéder aux commerces et équipements prévus. Du fait de l'amélioration des déplacements sur le site, les nuisances induites par la circulation (sonores, olfactives, de qualité de l'air, de sécurité des automobilistes, piétons et cyclistes) seront réduites.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) a été établie entre Woodeum, 3J et la Ville de Paris afin de coordonner la construction des bâtiments et le réaménagement des espaces publics et des circulations au niveau du carrefour. Woodeum devra transmettre une notice descriptive des travaux à la Direction de la Voirie et des Déplacements de la mairie de Paris pour validation des méthodes de chantier. Des réunions mensuelles ont eu lieu depuis l'été 2017 avec les services de la Ville de Paris et de Vanves concernés (DVD, Service du Patrimoine de Voirie, Section des Tunnels, des Berges et du Périphérique, DU, DPE, DEVE, PC, ABF 75 et 92) en vue des dépôts de PC. Le projet fera l'objet de 3 permis de construire à Paris et Vanves. Le projet relève de la colonne "Projet soumis à la procédure de cas par cas" du tableau annexé à l'article R122-2 du Code de l'environnement et fait ainsi l'objet de la présente "Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale".

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de plancher (SDP) des constructions :	Vanves 3 876 m ² , Paris 4 287 m ² et 2 564 m ² , total 10 727 m ²
Emprise au sol des constructions :	Vanves 939 m ² , Paris 745 m ² et 622 m ² , total 2 306 m ²
Terrain d'assiette de l'opération :	Vanves 1 746 m ² , Paris 902 m ² et 706 m ² , voirie 6 062 m ² , total : 9 416 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Avenue de la Porte Brancion / Rue Claude Garamond / Rue Louis Vicat
75015 Paris

Rue Jean Bleuzen
92170 Vanves

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 18 ' 01 " E Lat. 48 ° 49 ' 31 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Paris
Vanves

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet situé dans le périmètre de protection de 500 m autour du monument historique inscrit "Ancienne École Supérieure d'Électricité", actuelle faculté de droit René Descartes (inscrite en 2004), rayon de 500 m faisant l'objet d'une servitude d'utilité publique inscrite au PLU

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Côté Vanves : Zone d'anciennes carrières : arrêté R.111-3 du 7 août 1985 qui vaut Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRN) approuvé --> Projet en dehors des périmètres des zones de risques carrières - Côté Paris : Zone d'anciennes carrières : arrêté interpréfectoral du 19 mars 1991 qui vaut Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRN) approuvé --> Projet compris dans les périmètres des zones de risques carrières - Aucun PPRT ne concerne le site en projet
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Côté Vanves : Diagnostic de pollution des sols réalisé par ICF Environnement le 22 mai 2018 pour le compte de Woodeum sur l'emprise de la future résidence étudiante --> 5 sondages entre 1 et 6 m de profondeur --> Dépassements de seuils et traces en composés organiques et en PCB sur les terres devant être excavées --> Aucune anomalie au droit des futurs fonds de fouilles --> Dépassements et anomalies au droit des futurs espaces verts
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de Répartition des Eaux (ZRE) Albien
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'ARS, aucun captage AEP ou périmètre de captage n'est situé dans un rayon de 1 km autour du site d'étude.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Premier Site Natura 2000 à plus de 10 km du projet (Sites de Seine-Saint-Denis, directive oiseaux, FR1112013)
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Partie boisée du parc municipal Frédéric Pic, site classé par arrêté du 16 mai 1974 --> Projet à plus d'1,3 km du site inscrit

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non déterminé à ce jour. Des prélèvements d'eau (rabattements de nappe) pourront être nécessaires en phase travaux (réalisation du parking souterrain côté Vanves). Néanmoins, les études géotechniques et de pollution des sols ont révélé le niveau de la nappe autour de 12 m de profondeur. Les eaux susceptibles d'impacter le chantier seront les eaux météoriques.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'étude géotechnique G2 AVP menée sur le site côté Vanves (rapport du 24 février 2018) donne les préconisations à suivre en matière de terrassements. Le diagnostic de pollution des sols réalisé (rapport du 22 mai 2018) donne les préconisations en matière d'évacuation des sols pollués excavés (voir étude de pollution en annexe).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site en projet est majoritairement artificialisé.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon les données Géorisques, le site est concerné par un aléa faible de retrait-gonflement des argiles et un aléa très élevé de remontée de nappe (nappe affleurante). L'étude géotechnique G2 AVP menée sur le site côté Vanves (rapport du 24 février 2018) a écarté le risque de remontée de nappe : le piézomètre était sec à 10 m de profondeur. De plus, le sol identifié peut porter une fondation superficielle. Aucune anomalie rattachée à une exploitation souterraine n'a été identifiée : aucun travaux de consolidation souterraine n'est nécessaire. Le risque de mouvement de terrain est écarté.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Selon le diagnostic de pollution des sols (22 mai 2018), l'éventuel dégazage en provenance de la nappe n'a pas été retenu ; les concentrations en mercures seront supprimées dans les sols devant être excavés et évacués hors site (donc sans impact pour les futurs usagers) ; au droit des futurs espaces verts, étant donné l'usage prévu et les concentrations mesurées en mercure, le risque par inhalation n'a pas été retenu (voir annexe). D'autre part, le projet prend en compte la pollution de l'air due au périphérique (ventilation double flux sans prise d'air côté périphérique, évacuation des polluants internes et traitement des polluants externes, étanchéité à l'air : 0.6m3/h.m2 de façade).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Seules 22 places de stationnements seront prévues côté Vanves, les autres bâtiments côté Paris ne seront pas susceptibles d'augmenter le trafic routier. En effet, ces résidences et équipements sportifs seront accessibles par les transports en commun (métro 13 "Porte de Vanves" ou "Malakoff - Plateau de Vanves", ligne de bus 58 "Pont de la Vallée", ligne de tram T3a "Brancion"). Aucune voie routière n'est créée. Les déplacements routiers, piétons et cyclables seront améliorés (passages piétons, parvis, voie cyclable).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Des notices acoustiques ont été réalisées afin d'évaluer les niveaux de nuisances sonores actuels (présence du boulevard périphérique), de définir les performances acoustiques à atteindre par niveau et par façade, et les préconisations pour le projet (études en annexe). Le futur foyer jeunes travailleurs n'aura aucune ouverture ni aucun logement du côté de la façade Ouest donnant sur le périphérique (double peau positive pour l'acoustique).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses supplémentaires concernent les lumières au sein des habitations visibles à travers les fenêtres. En effet un projet de mise en lumière des bâtiments par l'éclairage des parties communes et des terrains de sport est en cours de définition avec une agence spécialisée.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales des surfaces imperméabilisées supplémentaires pourront être rejetées dans les réseaux. Des bassins de rétention sont prévus pour les bâtiments d'habitation.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les habitants vont produire des eaux usées qui seront rejetées dans les réseaux d'assainissement existants.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les habitants vont produire des déchets à collecter.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le cadre du projet et de sa localisation à moins de 500 m de l'ancienne école d'électricité (monument historique inscrit), l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) a été consulté. Woodeum a alors produit des vues montrant l'insertion du projet dans son environnement proche et lointain pour démontrer l'absence d'impact par rapport au patrimoine architectural et paysager (vues d'insertion en annexe).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le cadre du projet "Inventons la Métropole du Grand Paris", l'objectif est d'améliorer le paysage et les circulations piétonnes au carrefour de la Porte de Brancion, en agrandissant également l'espace public, afin de transformer une Porte de Paris en Place du Grand Paris. De plus, il apporte un équipement sportif supplémentaire pour le sud Parisien où la demande est très importante (futsal). Les collectivités bénéficieront d'horaires de gratuité pour les scolaires.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Dans le cadre du projet, les services de la ville (déplacements + ouvrage d'art et périphérique) ont été régulièrement consulté par Woodeum afin d'assurer l'articulation des travaux de construction avec ceux de réaménagement de la voirie et des espaces publics, et d'assurer la faisabilité technique sur la dalle du périphérique.

Dans le cadre du projet du Grand Paris Express, la ligne 15 Sud passera au Sud de Vanves, par la future gare Fort d'Issy - Vanves - Clamart. Parallèlement à ce projet, le quartier de la gare de Clamart sera réaménagé. Ce quartier se situe à plus de 2 km du projet de Woodeum.

Le projet "Niwa" est un programme de 162 logements prévu pour le troisième trimestre 2018 rue Aristide Briand à Vanves, à plus de 1 km au Sud-Ouest du projet de Woodeum.

Le projet de modernisation de Paris Expo Porte de Versailles a démarré en 2015. La première tranche de travaux comprend notamment la rénovation du pavillon 7 situé, sur la commune de Vanves, avec la création d'un nouveau centre de congrès, inauguré en novembre 2017. Le projet doit être livré pour 2024. Il se situe à environ 800 m du projet de Woodeum.

Ces projets auront pour effets cumulés d'améliorer le cadre de vie des habitants, de créer des projets à la qualité architecturale certaine et de faciliter et valoriser les transports en commun par rapport à la voiture individuelle. Dans un environnement déjà très artificialisé, ces projets n'auront pas d'impact cumulé négatif en termes de gestion des eaux pluviales ni de milieu naturel. La distance entre ces différents projets et celui de Woodeum fait qu'il n'y aura pas d'impact cumulé en phase travaux. Enfin, ces projets participent d'une meilleure connaissance du territoire à travers les nombreuses études techniques qu'ils nécessitent, des mesures de dépollution des sols et d'amélioration des performances acoustiques des nouveaux bâtiments d'habitation.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Notre projet ne présente aucun risque pour l'environnement. Des mesures sont mises en place sur les points suivants :
 Sols: L'étude géotechnique G2 AVP donne des préconisations en termes de fondations des bâtiments, de terrassement et de dallage. Le diagnostic de pollution des sols précise les surcoûts liés à l'évacuation des terres polluées et les restrictions d'usage liées aux sols pollués maintenus sur site/ Bruit: Les notices acoustiques ont déterminé les caractéristiques techniques des bâtiments pour garantir les performances acoustiques à atteindre : entre 30 et 41 dB selon les façades côté Vanves et entre 33 et 46 dB selon les façades côté Paris. Pour le futur foyer jeunes travailleurs, aucune ouverture ni aucun logement ne donnera directement sur le périphérique. La façade en double peau permettra de diminuer les niveaux de bruit à l'intérieur des logements/ Qualité de l'air: Vis à vis de l'exposition aux pollutions, le bâtiment aura un niveau très performant de perméabilité à l'air (0,6 m3/h/m2 de façade, comme pour une maison individuelle). Cela permet de limiter au maximum l'infiltration d'air non filtré. La ventilation double flux labellisée "Passivhaus" supprime l'entrée d'air extérieur dans le logement, évitant toute prise d'air sur le périphérique, permettant d'évacuer les polluants d'origine interne au logement et de traiter les polluants extérieurs. Pour cela, les filtres seront de haute efficacité suivant l'étude jointe avec maintenance régulière. La prise d'air neuve en toiture sera orientée à l'opposé du périphérique. Enfin, les revêtements intérieurs auront une étiquette A ou A+ au minimum.
 Voirie/ Les travaux de voirie suivront les prescriptions environnementales strictes annexées au présent dossier

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'état avancé du projet et les nombreuses études réalisées (cf annexes) nous ont permis d'identifier et de quantifier les différents facteurs de risques et de confirmer la faisabilité technique du projet. En outre, les matériaux et principes de construction employés sont un gage de qualité et d'innovation sur le plan environnemental (bâtiment bas carbone, réduction des nuisances en phase travaux, etc.). L'enjeu urbain est de requalifier l'entrée sur Paris par la Porte Brancion, les espaces publics et les déplacements piétons, de dynamiser ces espaces pour l'instant laissés aux voitures, et de valoriser le paysage environnant du périphérique. Le projet présente une réelle qualité architecturale en faveur du paysage. Lors de l'instruction des PC, notre projet sera néanmoins soumis à l'examen vigilant des autorités compétentes (ABF, Villes de Paris et Vanves).
 Pour toutes ces raisons, notamment, ce projet peut donc s'abstenir d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
1. Note acoustique classement des façades Brancion - Vanves 2. Notice acoustique AVP - Vanves 3. Note acoustique classement des façades Brancion - Paris 4. Notice acoustique AVP - Paris 5. Diagnostic de pollution des sols - Vanves 6. Étude technique de structure - Paris 7. Présentation innovation CLT Woodeum 8. Etude de qualification de la qualité de l'air 9. Prescriptions environnementales Travaux de voirie Ville de Paris

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

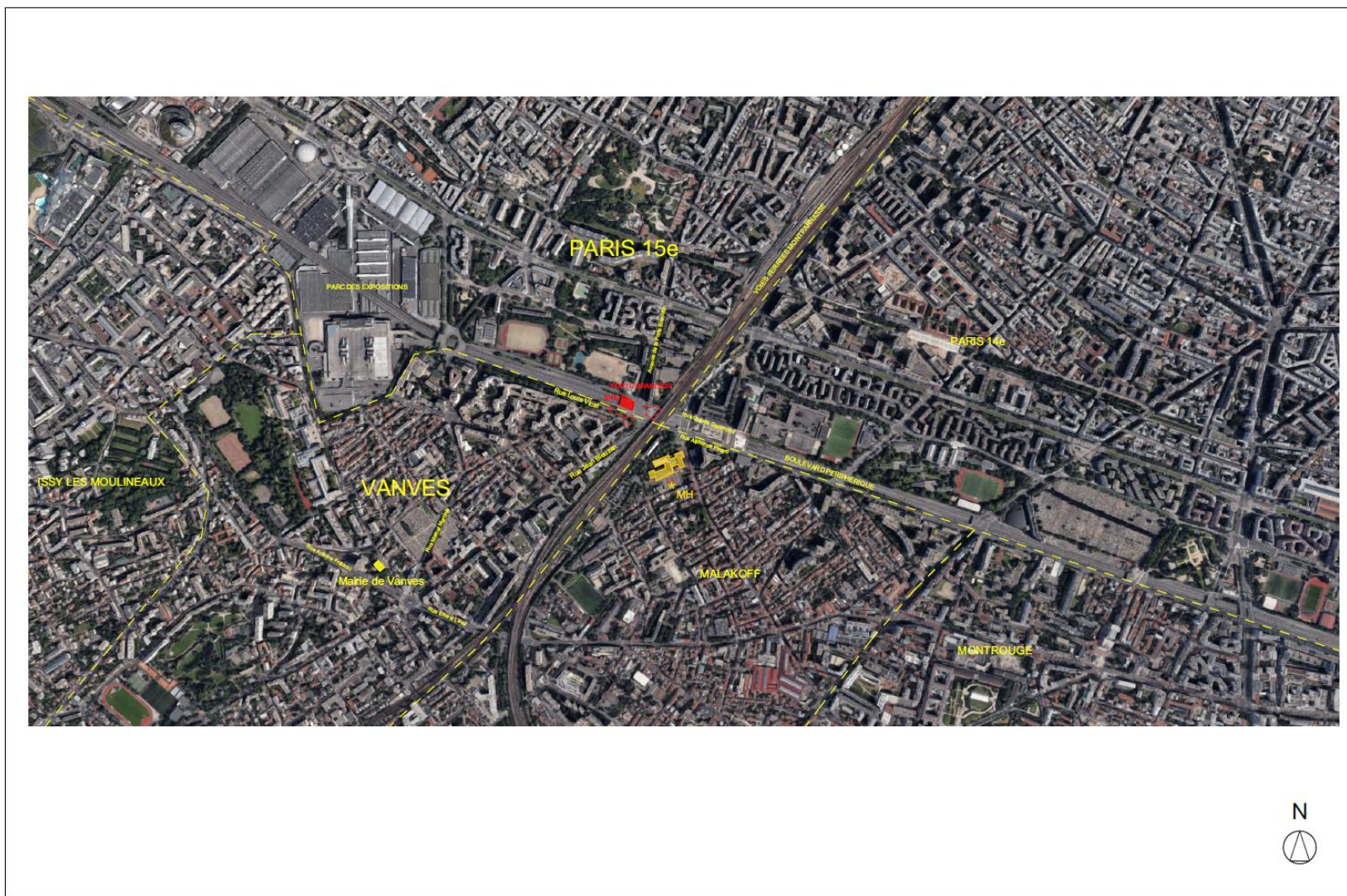
Fait à Boulogne-Billancourt

le, 25/07/2018

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Annexe 2 – Plan de situation au 1/25 000



M.O.E: HARDEL
 LE BIHAN
 MOA: SCCV PORTE DE BRANCION - VANVES

INVENTONS LA METROPOLE DU GRAND PARIS
 PARIS / RESIDENCE JEUNES TRAVAILLEURS


N° PROJET	PHASE	INDICE	DATE	ECHELLE
P 296	PC	-	15/06/2018	1:1

TITRE DOCUMENT
 Plan de Situation

NUMERO
 PC1a

Annexe 2 – Vue aérienne de situation des abords du projet



MCE: HARDEL
LE BIHAN
MOA: SCCV PORTE DE BRANCION - VANVES

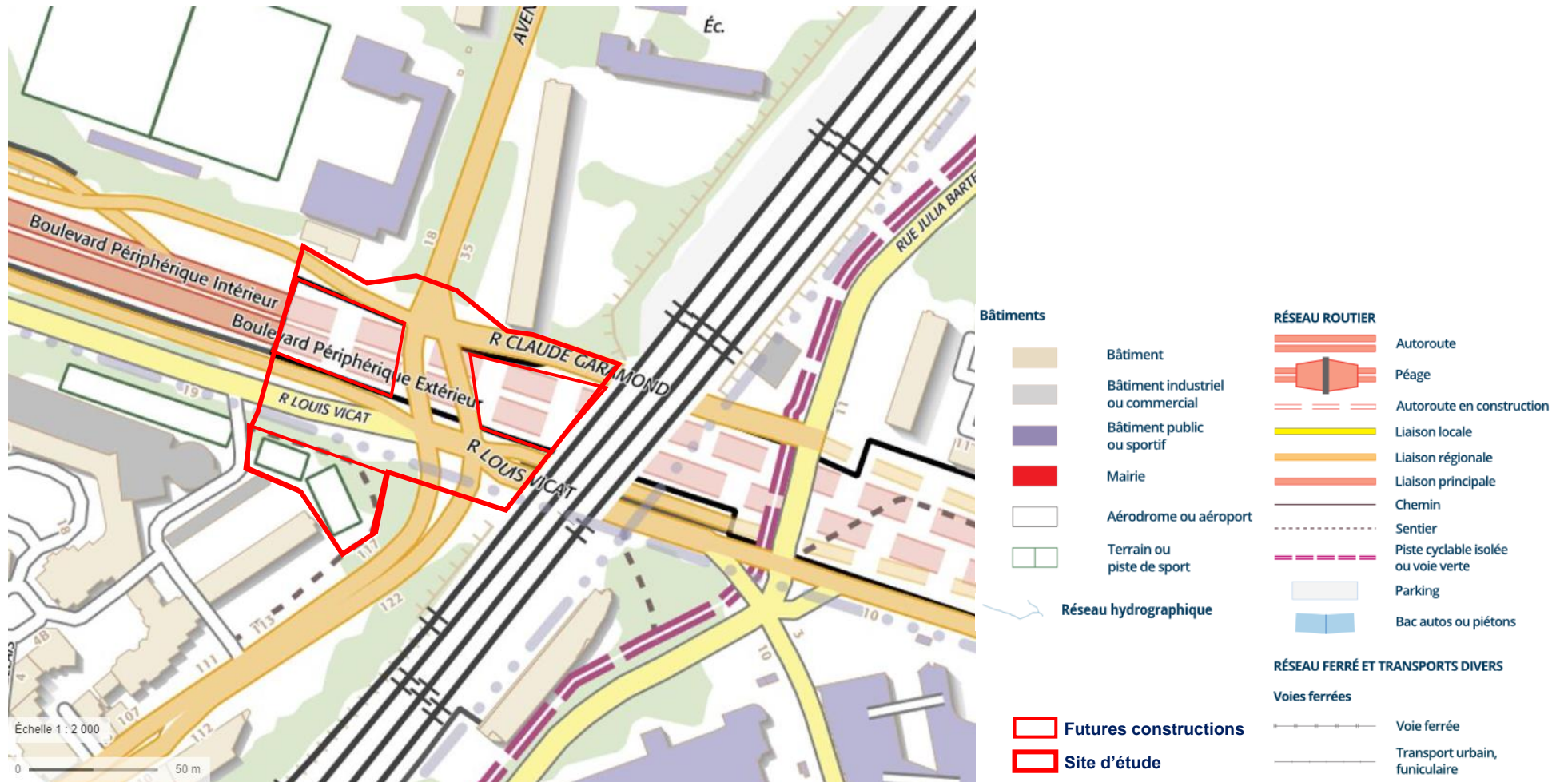
INVENTONS LA METROPOLE DU GRAND PARIS
PARIS / RESIDENCE JEUNES TRAVAILLEURS
Métropole Grand Paris
Société du Grand Paris

N° PROJET	PHASE	INDICE	DATE	ECHELLE
P 296	PC	-	15/06/2018	1:1

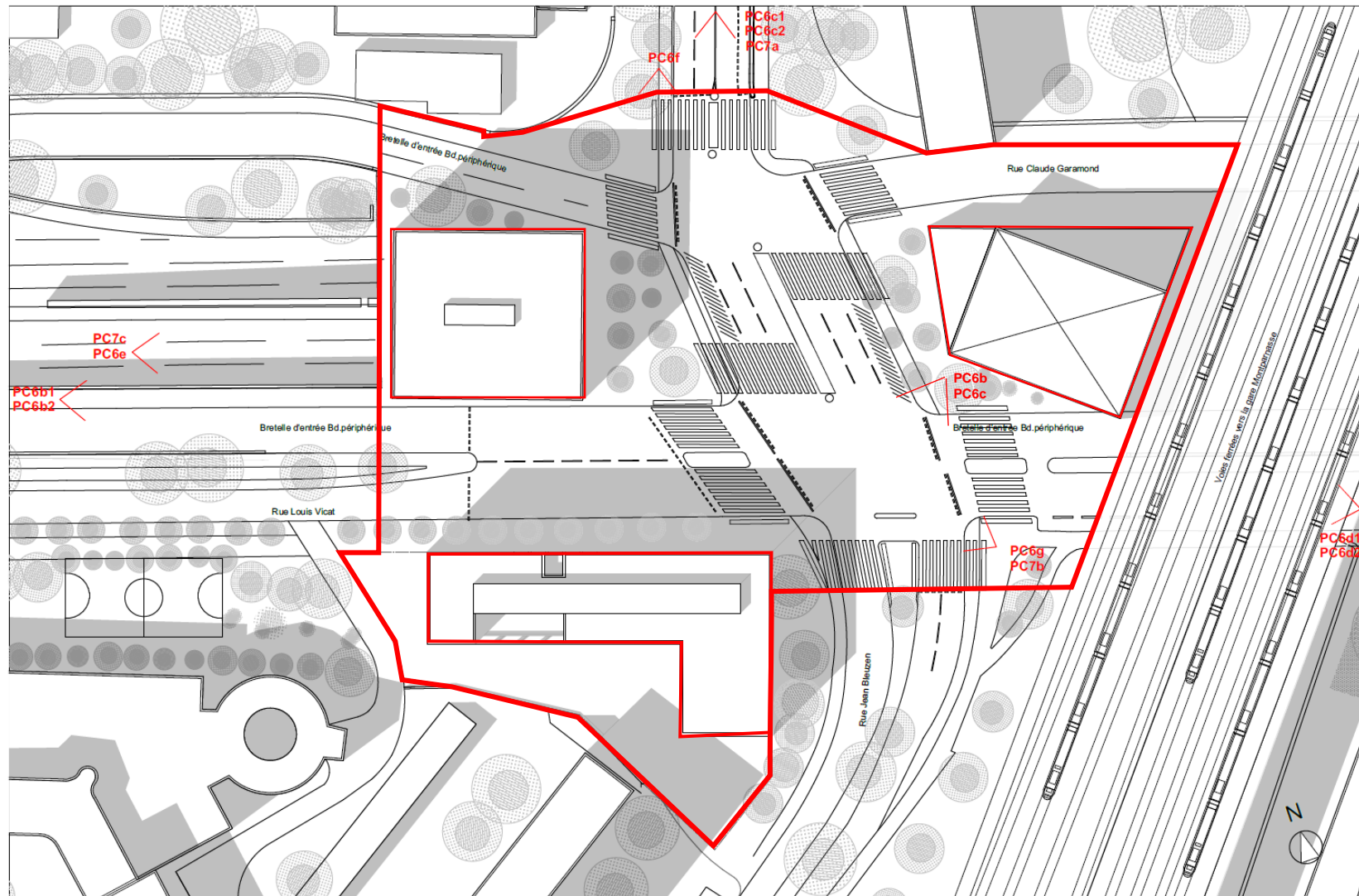
TITRE DOCUMENT
Vue aérienne de Situation

NUMERO
PC1b

Annexe 5 – Plan IGN de situation des abords du projet au 1/2 000 et affectation des constructions

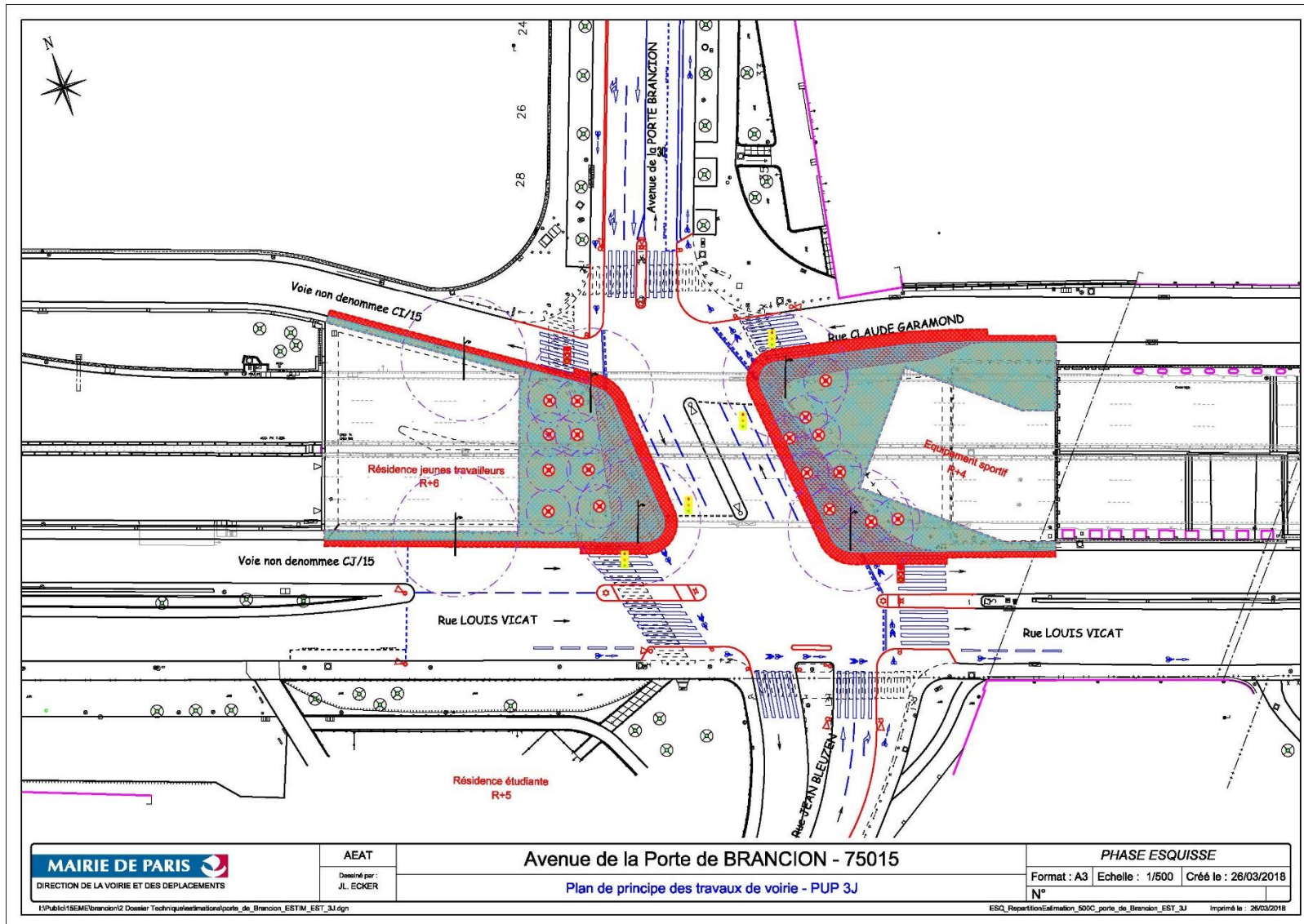


Annexe 4 – Plan masse du projet et de repérage des vues servant à l'analyse paysagère et architecturale



MCE: HARDEL LE BIHAN MOA: SCCV PORTE DE BRANCION - VANVES	INVENTONS LA METROPOLE DU GRAND PARIS PARIS / RESIDENCE JEUNES TRAVAILLEURS 	N° PROJET	PHASE	INDICE	DATE	ECHELLE	TITRE DOCUMENT	NUMERO
		P 296	PC	-	15/06/2018	1:500	Plan de Repérage des Vues	PC6a

Annexe 4 – Plan de principe des travaux de voirie - PUP



Annexe 3 – Photographie PC7c depuis le périphérique avant le projet



MCE: HARDEL
LE BIHAN
MOA: SCCV PORTE DE BRANCION - VANVES

INVENTONS LA METROPOLE DU GRAND PARIS / RESIDENCE JEUNES TRAVAILLEURS
Métropole Grand Paris
Société du Grand Paris

N° PROJET	PHASE	INDICE	DATE	ECHELLE
P 296	PC	-	15/06/2018	1:0.77

TITRE DOCUMENT
Photographies du terrain dans son environnement proche 3

NUMERO
PC7c

Annexe 3 – Photographie PC6e depuis le périphérique après le projet



MCE: HARDEL
LE BIHAN
MOA: SCCV PORTE DE BRANCION - VANVES

INVENTONS LA METROPOLE DU GRAND PARIS
PARIS / RESIDENCE JEUNES TRAVAILLEURS


N° PROJET	PHASE	INDICE	DATE	ECHELLE
P 296	PC	-	15/06/2018	1:0.76

TITRE DOCUMENT
Insertion du projet dans son environnement 4

NUMERO
PC6e

Annexe 3 – Photographie PC6c1 depuis l'avenue de la Porte Brancion avant le projet



MCE: HARDEL
LE BIHAN
MOA: SCCV PORTE DE BRANCION - VANVES

INVENTONS LA METROPOLE DU GRAND PARIS
PARIS / RESIDENCE JEUNES TRAVAILLEURS
Métropole
Grand Paris
Société
du Grand
Paris

N° PROJET
P 296

PHASE
PC

INDICE
-

DATE
15/06/2018

ECHELLE
1:3.13

TITRE DOCUMENT
Vue avant insertion 2

NUMERO
PC6c1

Annexe 3 – Photographie PC6c2 depuis l'avenue de la Porte Brancion après le projet



M.O.E: HARDEL
LE BIHAN
M.O.A: SCCV PORTE DE BRANCION - VANVES

INVENTONS LA METROPOLE DU GRAND PARIS
PARIS / RESIDENCE JEUNES TRAVAILLEURS
Métropole du Grand Paris
Société du Grand Paris

N° PROJET
P 296

PHASE
PC

INDICE
-

DATE
15/06/2018

ECHELLE
1:3.13

TITRE DOCUMENT
Insertion du projet dans son environnement 2

NUMERO
PC6c2

Annexe 3 – Photographie PC6d1 depuis la rue Louis Vicat avant le projet



MCE: HARDEL
LE BIHAN
MOA: SCCV PORTE DE BRANCION - VANVES

INVENTONS LA METROPOLE DU GRAND PARIS / RESIDENCE JEUNES TRAVAILLEURS


N° PROJET	PHASE	INDICE	DATE	ECHELLE
P 296	PC	-	15/06/2018	1:3,13

TITRE DOCUMENT
Vue avant insertion 3

NUMERO
PC6d1

Annexe 3 – Photographie PC6d2 depuis la rue Louis Vicat après le projet



M.O.E: HARDEL
LE BIHAN
M.O.A: SCCV PORTE DE BRANCION - VANVES

INVENTONS LA METROPOLE DU GRAND PARIS
PARIS / RESIDENCE JEUNES TRAVAILLEURS
Société du Grand Paris

N° PROJET
P 296

PHASE
PC

INDICE
-

DATE
15/06/2018

ECHELLE
1:3,13

TITRE DOCUMENT
Insertion du projet dans son environnement 3

NUMERO
PC6d2

Annexe 3 – Photographie PC7b depuis la rue Jean Bleuzen avant le projet



MCE: HARDEL
LE BIHAN
MOA: SCCV PORTE DE BRANCION - VANVES

INVENTONS LA METROPOLE DU GRAND PARIS
PARIS / RESIDENCE JEUNES TRAVAILLEURS
Métropole Grand Paris
Société du Grand Paris

N° PROJET
P 296

PHASE
PC

INDICE
-

DATE
15/06/2018

ECHELLE
1:0.67

TITRE DOCUMENT
Photographies du terrain dans son environnement proche 2

NUMERO
PC7b

Annexe 3 – Photographie PC6g depuis la rue Jean Bleuzen après le projet



M.O.E. : HARDEL
LE BIHAN
M.O.A. : SCCV PORTE DE BRANCION - VANVES

INVENTONS LA METROPOLE DU GRAND PARIS
PARIS / RESIDENCE JEUNES TRAVAILLEURS
Logo of the French Republic, the Île-de-France region, and the Société du Grand Paris.

N° PROJET
P 296

PHASE
PC

INDICE
-

DATE
15/06/2018

ECHELLE
1:0.76

TITRE DOCUMENT
Insertion du projet dans son environnement 6

NUMERO
PC6g

Annexe 3 – Photographie PC6c depuis le futur centre sportif avant le projet

DOCUMENT PROVISOIRE



MOE: HARDEL
LE BIHAN
MOA: SCCV PORTE DE BRANCON - VANVES

INVENTONS LA METROPOLE DU GRAND PARIS
VANVES / RESIDENCE POUR ETUDIANTS


N° PROJET
P 296

PHASE
PC

INDICE
-

DATE
04/06/2018

ECHELLE
1:101

TITRE DOCUMENT
Vue avant insertion 1

NUMERO
PC6c

Annexe 3 – Photographie PC6b depuis le futur centre sportif après le projet



DOCUMENT EN COURS D'ELABORATION

<p>MOE: HARDEL LE BIHAN MOA: SCCV PORTE DE BRANCION – VANVES</p>	<p>INVENTONS LA METROPOLE DU GRAND PARIS VANVES / RESIDENCE POUR ETUDIANTS</p> 	<p>N° PROJET P 296</p>	<p>PHASE PC</p>	<p>INDICE -</p>	<p>DATE 04/06/2018</p>	<p>ECHELLE 1:0.82</p>	<p>TITRE DOCUMENT Insertion du projet dans son environnement 1</p>	<p>NUMERO PC6b</p>
--	--	----------------------------	---------------------	---------------------	----------------------------	---------------------------	--	------------------------

Annexe 6 – Site Natura 2000 le plus proche du site d'étude



Source : IGN Géoportail